

Richard Cohen

DIRECTEUR, BILAN CONSEILS

👉 Pour vous apporter des conseils adaptés à vos besoins en assurances privées et professionnelles, Richard Cohen et son équipe se tiennent à votre disposition.



Comment améliorer sa retraite ?

Pour de nombreuses personnes, le pouvoir d'achat diminue de manière drastique à la retraite. Quelques précautions et outils peuvent vous aider à éviter cela. L'idéal : s'y prendre bien avant le moment de quitter la vie active.

LE PERP

Produit d'épargne à long terme, le Plan d'épargne retraite populaire (PERP) avec ses versements programmés ou libres est un bon moyen de mettre de l'argent de côté pour la retraite. La somme concernée peut alors être versée sous forme d'une rente viagère ou sous forme de capital. L'épargne se trouvant sur un PERP est en principe bloquée jusqu'à l'âge de la retraite, mais elle peut être débloquée en cas de décès du souscripteur ou de situation exceptionnelle (invalidité, décès de l'époux ou du partenaire de Pacs, expiration des droits aux allocations chômage, surendettement ou cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire).

> En savoir plus : [Qu'est-ce que le PERP ?](#)

L'ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie reste l'un des placements préférés des Français, et pour cause : elle présente de nombreux avantages, notamment la transmission du contrat aux bénéficiaires que vous aurez désigné en cas de décès, qu'ils fassent partie de votre famille ou non. Elle constitue aussi un excellent moyen d'anticiper la retraite, par exemple via le versement d'une rente viagère peu fiscalisée ou d'un capital à récupérer à votre rythme en franchise partielle d'impôt. Vous avez plusieurs options concernant la gestion de cette épargne. A vous de vous décider en fonction du temps d'immobilisation dont vous disposez (5, 10, 20 ans ?) et de votre aversion au risque.

> En savoir plus : [Assurance-vie, quelles sont les options pour votre retraite ?](#)

L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Investir dans l'immobilier pour sa retraite a aussi ses avantages, notamment une rentabilité intéressante (entre 2,5 % et 10 % selon les villes dans l'immobilier locatif ancien), mais faites attention aux calculs : il n'y a pas que la somme de départ et le remboursement du crédit à prendre en compte, mais aussi les impôts fonciers et éventuels travaux. Pensez par ailleurs aux risques de vacances locatives, c'est-à-dire ces périodes où le logement n'est pas occupé et où vous ne percevez donc pas de loyer. Vous pouvez aussi vous tourner vers le neuf et bénéficier du dispositif Pinel sous certaines conditions, acheter un logement dans une résidence pour seniors ou encore opter pour le viager.

> En savoir plus : [Investir dans l'immobilier pour préparer sa retraite](#)

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ NOTRE SITE

[J'Y VAIS](#)

OU CONTACTEZ-NOUS



01 43 78 15 17



134 avenue de versailles richard.cohen@bilanconseils.com
75016 Paris

